

*Initiatives ministérielles*

Même si la Société Radio-Canada peut de nos jours obtenir une avance du gouvernement, cela n'est possible que dans des circonstances exceptionnelles.

La situation actuelle laisse à désirer pour deux raisons. On doit évaluer les demandes en tenant compte des autres priorités du gouvernement et tout dépend de la disponibilité des réserves opérationnelles.

Pour donner un exemple évident de la façon dont cette initiative devrait permettre de réaliser des économies, il suffit de parler de l'achat de matériel pour remplacer de l'équipement loué.

Les économies ainsi réalisées serviraient tout d'abord à rembourser l'investissement effectué sur une période de trois ou quatre ans, puis à réduire le déficit opérationnel de la Société. Le pouvoir d'emprunt permettrait également à la Société d'entreprendre des projets de grande envergure propices à la réalisation de son mandat et assurerait un rendement élevé sur un investissement relativement faible.

• (1635)

Un bon exemple d'initiative de cette ampleur est le récent accord conclu par la Société Radio-Canada en vue d'établir et d'exploiter sa propre station au Nouveau-Brunswick. Si la société d'État avait contracté un engagement de 9,5 millions de dollars pour acheter la station, les recettes provenant de la publicité de la nouvelle station lui auraient permis de rembourser le prêt avant l'échéance de l'accord en vigueur. La possibilité d'emprunter aurait permis à la Société Radio-Canada d'améliorer sa situation financière de plus de trois millions de dollars durant la durée de l'accord.

Je profite de l'occasion pour dire que la Société Radio-Canada ne serait en aucun cas autorisée à utiliser des fonds d'emprunt pour combler un manque à gagner opérationnel et fonctionner ainsi sur la base d'un financement déficitaire. La Société Radio-Canada aurait la responsabilité de trouver elle-même tous les fonds d'emprunt et de se conformer intégralement aux règles du ministère des Finances qui régissent les emprunts effectués sur le marché par les sociétés d'État. Les fonds autogénérés résultant des projets en cause resteraient au sein de la Société Radio-Canada et auraient comme utilité première d'assurer le service de la dette.

Le pouvoir d'emprunter de la Société Radio-Canada n'excéderait pas 25 millions de dollars. Un protocole d'entente entre la société d'État et le ministère des Finances préciserait les modalités régissant ce pouvoir d'emprunt. La première de ces conditions obligerait la société d'État à obtenir l'approbation du ministre des Finances chaque fois qu'un emprunt devrait être effectué.

Le pouvoir d'emprunt, attendu depuis longtemps, donnera à la Société Radio-Canada, qui gère un budget d'un milliard de dollars et poursuit des objectifs commerciaux, la possibilité d'acquérir la marge de manoeuvre propre aux entreprises commerciales.

Aucune autre société d'une telle envergure ne voudrait fonctionner sans pouvoir au moins emprunter pour financer des projets d'investissement rentables.

[Français]

Le gouvernement et Radio-Canada ont adopté une approche commune pour le règlement des problèmes de cette société. En plus de ces mesures, le ministre est résolu à consulter ses collègues du Cabinet, d'autres intervenants dans l'industrie de la radiodiffusion ainsi que la Société Radio-Canada elle-même afin de trouver, pour la radiodiffusion publique, d'autres mécanismes générateurs de recettes qui pourraient réduire la dépendance de Radio-Canada à l'égard des recettes publicitaires.

On s'attendra à ce que Radio-Canada, pour sa part, élimine ces déficits structurels, absorbe les coûts de l'inflation ainsi que les autres coûts nécessaires à l'exécution de ses activités.

Reconnaissant la réputation unique et très enviée des services radiophoniques de Radio-Canada ainsi que le rôle essentiel que les services régionaux jouent dans la capacité de Radio-Canada de servir les régions et de les faire connaître aux auditoires nationaux, nous avons demandé le maintien des services radiophoniques actuels et de la présence régionale.

Il s'agit d'un défi énorme. Une décision de permettre à Radio-Canada de faire des emprunts limités constituera un élément très important de la nouvelle stratégie dont cette société aura besoin pour le relever.

Il est donc devenu évident que nous désirons avoir une Société Radio-Canada renouvelée.

Je crois que le Canada a besoin d'un radiodiffuseur public efficace comme arme de choc dans la lutte pour défendre notre souveraineté culturelle contre les influences de la mondialisation.

Pour livrer efficacement cette bataille, Radio-Canada doit faire ce qui suit: refléter parfaitement les perspectives régionales à la grandeur du réseau; faire mieux apprécier aux Canadiens anglophones et aux Canadiens francophones la culture de l'autre groupe en les exposant aux émissions produites par l'autre groupe; contribuer à une compréhension commune de la composition multiculturelle ou multiraciale de notre population; avoir les normes les plus rigoureuses de responsabilité journalistique; collaborer avec le reste de l'industrie de la radiodiffusion afin d'offrir des débouchés additionnels aux émissions canadiennes et aux enregistrements sonores canadiens.

• (1640)

Si nous voulons vraiment que la Société Radio-Canada fasse entendre une voix typiquement canadienne qui façonnera notre identité nationale dans un environnement offrant de multiples canaux, nous devons lui fournir les instruments dont elle a besoin pour planifier son avenir avec confiance.

Je demande à mes honorables collègues de la Chambre d'appuyer l'adoption du projet de loi C-17 qui aura pour effet, entre autres mesures très méritoires, de modifier la Loi sur la radiodiffusion de façon à accorder à Radio-Canada un pouvoir d'emprunt limité. Le recours à ce mécanisme, dans les circonstances rigoureusement contrôlées décrites ci-dessus, confèrera à Ra-